

ANCEMONT

DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026



FETE DES POTIRONS

VIDE-GRENIERS - RESTAURATION - VENTE DE POTIRONS

Manifestation organisée par l'association L'avenir d'Ancemont

REGLEMENT INTERIEUR

- ✓ Le vide-greniers se déroulera dans les rues Briquette - Grande Rue - La Ruelle, le dimanche 4 octobre 2026
- ✓ La restauration proposée aux visiteurs et aux exposants se tiendra sur la place arrière de la salle des Fêtes
- ✓ Les emplacements seront prioritaires aux riverains des rues Briquette et Grande Rue devant leur pas de porte en se manifestant avec ce bulletin de participation + règlement, avant le 30 septembre 2026.
- ✓ Les emplacements seront délimités et vendus par tranche de 5 mètres (soit 5M, 10M, 15M, 20M, 25M, 30M, etc...)
- ✓ Pour les véhicules avec remorque ou fourgon, merci de consulter l'association avant réservation
- ✓ Le prix du mètre linéaire est fixé à 1€00 pour les habitants d'Ancemont et 1€50 pour les habitants d'autres communes.
- ✓ Tout emplacement « riverain » non réservé avant le 30 septembre 2026 sera à la disposition des organisateurs
- ✓ Aucune vente de produits de restauration tels que boissons, frites, saucisses, crêpes, glaces ne sera autorisée. Aucune vente de potirons et autres cucurbitacées ne sera autorisée. Ces ventes étant réservées à l'association L'Avenir d'Ancemont.
- ✓ Les organisateurs dégagent toutes responsabilités envers les exposants concernant les vols, les dégradations pouvant subvenir aux produits exposés. Il en est de même pour toute cause pouvant entraîner une recherche de responsabilité civile.
- ✓ L'ouverture des placements se fera à partir de 6H30 et jusqu'à 8H00. Le repli des stands ne sera autorisé qu'à partir de 17H00. Tout exposant devra laisser son emplacement propre après son départ.
- ✓ L'absence de l'exposant après 8h00 (pour quelque raison que ce soit) ou la présence de mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid...) ne donneront droit à aucun remboursement.
- ✓ Enfin, nous vous invitons à ne pas stationner vos véhicules, ni circuler dans les rues Briquettes-Grande Rue-La Ruelle, le dimanche 4 septembre 2026 de 6h00 à 18H00. En cas d'accident, l'utilisateur ou l'exposant engage seul sa responsabilité.
- ✓ Un arrêté municipal reprenant une partie de ces points est disponible en mairie ou sur place le jour du vide-greniers

BULLETIN DE RESERVATION

EMPLACEMENT et TARIF

- ☐ HABITANT Ancemont Nbre emplacement(s) de 5M -> x 5€00 =
- ☐ EXPOSANT Extérieur Nbre emplacement(s) de 5M ->x 7€50 =
- Emplacement / adresse souhaité.....

COORDONNEES

NOM Prénom
ADRESSE
TEL

REGLEMENT ET VALIDATION

Votre règlement joint ☐ Espèces ☐ Chèque (à l'ordre de L'avenir d'Ancemont)
+ une copie de votre **Pièce d'Identité** avec ce bulletin

A retourner - accompagné de votre règlement et copie CNI - avant le 30 septembre 2026 à

Laurent PIERRON/Alexandra POREMBA – 29 rue du Four – 55320 ANCEMONT

Contact 06.30.23.27.75 après 18H00

☐ Je reconnais avoir pris connaissance de tous les points de ce règlement
Fait à _____ Date _____

Signature